



GAY-LUSSAC
GESTION

**CODES DE
CONDUITE DE LA
SOCIÉTÉ DE
GESTION**

2023

Table des matières

| | |
|---|----|
| Préambule | 2 |
| Introduction..... | 2 |
| Présentation..... | 3 |
| Missions & Valeurs | 3 |
| La mission de Gay-Lussac Gestion | 3 |
| Règles de conduite | 4 |
| La protection des intérêts des Clients | 4 |
| La Sécurité Financière | 5 |
| L'intégrité des Marchés | 6 |
| Prévenir les abus de marché..... | 6 |
| Promouvoir une concurrence libre et loyale | 6 |
| L'Éthique Professionnelle | 7 |
| Le respect des collaborateurs | 9 |
| Appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel..... | 9 |
| Rejeter toute forme de discrimination..... | 9 |
| Garantir la sécurité sur le lieu de travail..... | 10 |
| La Protection de Gay-Lussac Gestion | 11 |
| Communiquer de manière responsable..... | 11 |
| Créer et préserver la valeur à long terme de Gay-Lussac Gestion..... | 11 |
| Protéger les informations de Gay-Lussac Gestion..... | 11 |
| Agir avec éthique vis-à-vis des parties prenantes externes..... | 12 |
| Prendre des risques de manière responsable dans un cadre strict de contrôle | 12 |
| Respecter ses devoirs lorsque l'on quitte Gay-Lussac Gestion | 13 |
| L'Engagement dans la Société | 13 |
| Promouvoir le respect des Droits de l'Homme | 13 |
| Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique | 14 |
| Contribuer à une société plus inclusive..... | 14 |



Préambule

Introduction

Gay-Lussac Gestion est une société de gestion française, entrepreneuriale, familiale et indépendante.

Gay-Lussac Gestion est présente en France depuis 1995 (initialement sous le nom Raymond James Asset Management International) autour de trois domaines d'expertise : la gestion de fonds, la gestion privée et l'épargne entreprise.

De par son esprit de famille, sa certaine philosophie de la performance, une méthodologie responsable et la force de l'indépendance, Gay-Lussac Gestion ancre sa stratégie dans l'accompagnement sur mesure de ses clients et son expertise sur les Micro & Small caps, avec la volonté d'inscrire son action dans le temps long.

« La force de l'indépendance nourrit notre engagement collectif et responsable. Elle encourage notre agilité au service d'un accompagnement toujours plus personnalisé.

Elle facilite l'application d'un code de conduite exigeant et sûr.

Nous sommes plus que jamais attachés à nous inscrire dans le temps long.

Car vous et nous, dans la relation de confiance étroite qui nous unit, savons que la seule valeur qui compte est la valeur du temps. »

Emmanuel LAUSSINOTTE, Président de Gay-Lussac Gestion

« Dans la gestion privée, Gay-Lussac Gestion accompagne des familles européennes depuis près de 30 ans, parfois sur plusieurs générations.

En inscrivant son action dans le temps long, Gay-Lussac Gestion veut tenir compte de la réalité du temps qui passe et des événements qui font l'histoire des familles.

Gay-Lussac Gestion s'engage à leur côté pour assurer leur pérennité avec lucidité et apporter un accompagnement sincèrement humain. »

Aurélia de la MALENE, Directrice Générale de Gay-Lussac Gestion



Présentation

Le Code de Conduite de Gay-Lussac Gestion guide les actions de chacun. Il oriente les décisions à tous les niveaux de la société de gestion.

Ainsi, toutes les politiques et procédures internes au sein de Gay-Lussac Gestion sont mises en conformité avec le Code si nécessaire.

Le Code de Conduite se compose de deux parties.

La première consacrée à la Mission et aux Valeurs permet d'orienter et d'inspirer les comportements.

La seconde traite des règles de conduite à partager et à appliquer.

Missions & Valeurs

La mission indique notre raison d'être et les principes que Gay-Lussac Gestion défend. Les Valeurs dictent nos actions.

La mission de Gay-Lussac Gestion est :

De financer l'économie de manière éthique, en aidant ses clients à concrétiser leurs plans et à réaliser leurs projets. En tant qu'acteur engagé de la société, Gay-Lussac Gestion a également une responsabilité sociale et environnementale.

Afin de s'assurer que son activité a un impact positif sur la société, Gay-Lussac Gestion respecte les normes les plus rigoureuses de conduite et d'éthique, en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de protection de l'environnement. De ce fait, Gay-Lussac Gestion reconnaît et s'engage à respecter un certain nombre de principes et normes qui sous-tendent la façon dont elle exerce ses activités :

- ❖ Les 10 Principes du Pacte mondial et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- ❖ Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGPs).

Nous souhaitons avoir un impact positif sur nos parties prenantes (clients, partenaires commerciaux et collaborateurs) et sur la société dans son ensemble. Nous voulons contribuer à un avenir meilleur.

L'indépendance de Gay-Lussac Gestion et le fait que la société de gestion appartienne à ses Associés, également Dirigeants de l'entreprise, permettent de proposer les services de qualité exigés et attendus par les clients en gardant une indépendance d'esprit et en ayant une vision sur le long terme.

L'intérêt de ce modèle ne consiste pas seulement à combiner diversification des risques et qualité du service offert. Il permet également d'avoir une connaissance approfondie des clients et de tirer parti des ressources et capacités de la société de gestion pour leur proposer les meilleures solutions possibles.

Instaurer la confiance auprès des collaborateurs et des clients requiert des comportements quotidiens exemplaires, fondés sur les valeurs de Gay-Lussac Gestion.

Gay-Lussac Gestion poursuit sa mission en s'appuyant sur les Valeurs qui inspirent les actions et les décisions au sein de la société de gestion.

Les Valeurs de Gay-Lussac Gestion sont :

- ❖ **L'indépendance** : Gay-Lussac Gestion est une société de gestion totalement indépendante de tout autre groupe ou société de gestion, que cela soit au niveau capitalistique (la société est détenue par ses Associés – Dirigeants) ou au niveau opérationnel. Cette indépendance permet de



limiter les conflits d'intérêts de Gay-Lussac Gestion et de systématiquement travailler en architecture ouverte.

- ❖ **La solidité** : Gay-Lussac Gestion, anciennement Raymond James Asset Management International, existe en France depuis 1995. Ainsi, nous nous appuyons sur un management orienté sur le long terme, avec des Associés impliqués dans la société de gestion depuis plus de quinze ans.
- ❖ **La responsabilité** : Nous nous appuyons sur notre culture de responsabilité et d'intégrité afin de toujours mieux servir les intérêts de nos clients.
- ❖ **L'expertise** : Nous nous appuyons sur le savoir-faire reconnu de nos équipes.
- ❖ **Un lieu de travail respectueux** : Nous favorisons un environnement de travail motivant où chacun est traité avec équité et respect.

Règles de conduite

Pour agir en accord avec les Valeurs de Gay-Lussac Gestion, il faut respecter un ensemble de règles. Ce document définit les comportements qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas.

Le respect de ces règles est essentiel pour être en cohérence avec les Valeurs et maintenir un haut niveau d'éthique.

La protection des intérêts des Clients

La réussite de la protection des intérêts des Clients réside dans la capacité à être le partenaire privilégié des Clients. Pour mériter la confiance des Clients, il faut toujours agir de sorte à protéger leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et la réglementation en vigueur.

Pour y parvenir, la compréhension des besoins des Clients est primordiale. Il convient de communiquer avec eux de manière transparente et honnête et les Clients doivent également avoir l'assurance que les produits et services proposés constituent le choix le plus approprié pour leurs besoins et leurs objectifs.

Il faut toujours s'efforcer de prendre en compte l'intérêt des Clients à long terme. Si un Client n'est pas satisfait de notre service, nous intervenons rapidement pour remédier à la situation.

- ❖ **Comprendre les besoins des Clients** est une obligation, qui implique la responsabilité de chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des Clients afin de leur fournir les produits et services adaptés
- ❖ **Traiter les Clients de façon équitable** doit être garanti et on attend de Gay-Lussac Gestion d'agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des Clients et de ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un Client.
- ❖ **Protéger les intérêts des Clients** est un engagement fort qui implique de connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels Gay-Lussac Gestion exerce ses activités et de concevoir des produits servant les intérêts des Clients.

De plus, Gay-Lussac Gestion doit s'assurer que nous pouvons facilement expliquer tous les produits que nous vendons et que les Clients peuvent comprendre les produits.

Gay-Lussac Gestion doit également appliquer des tarifs justes et transparents conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Enfin, Gay-Lussac Gestion doit s'assurer que les activités respectent strictement les lois et les

réglementations en vigueur, y compris les règles de droit de la concurrence et les règles fiscales.

- ❏ **Dans le cas d'une relation avec des distributeurs**, il convient de chercher à établir des partenariats avec des distributeurs qui partagent les valeurs de notre Code de conduite. Il est également de notre responsabilité pour tout produit, de connaître et comprendre les rôles et responsabilités respectifs du producteur et du distributeur du produit et de nous assurer de l'absence de conflits d'intérêts susceptibles d'entraîner des répercussions négatives sur les Clients.
- ❏ **Préserver la confidentialité des clients est indispensable**, ce qui suppose de traiter toute relation Client comme strictement confidentielle. Il convient de préserver la confidentialité des données des Clients à tout moment, à moins que l'utilisation de ces données ne soit autorisée par la réglementation applicable et/ou par un consentement explicite du Client. Enfin, il est de notre responsabilité de respecter strictement le système de protection des informations de Gay-Lussac Gestion.
- ❏ **Communiquer avec transparence est une obligation réglementaire**. Toutes les communications commerciales adressées aux Clients sur les produits et services de Gay-Lussac Gestion doivent être transparentes et on attend de la société de gestion de vérifier que toutes les communications adressées aux clients sont justes, honnêtes, transparentes, compréhensibles et non trompeuses.
- ❏ De plus, Gay-Lussac Gestion doit fournir aux Clients toutes les informations nécessaires pour leur permettre de comprendre ce qu'ils achètent, et notamment les **tarifs et les risques** associés aux produits. Il est de notre devoir de vendre et promouvoir les produits et services de Gay-Lussac Gestion avec intégrité. Enfin, il convient de répondre le plus rapidement et le mieux possible aux questions des Clients.
- ❏ **Il est impératif de garantir un traitement équitable des réclamations Clients**. Ceci implique de traiter toutes les réclamations des Clients de manière équitable et transparente et en temps utile. Et de rectifier les choses le plus rapidement possible si des erreurs ont été identifiées.

La Sécurité Financière

Il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de soutenir Gay-Lussac Gestion dans son combat contre la criminalité économique, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la corruption et le trafic d'influence. Gay-Lussac Gestion a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il faut donc :

- ❏ Être en permanence vigilant et contribuer activement à la **lutte contre toute forme de criminalité économique**, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, quelles que soient les circonstances ou les parties prenantes impliquées ;
- ❏ S'assurer que sont appliqués les **procédures et les contrôles adéquats pour bien connaître les clients** et l'utilisation qu'ils font des produits et services de Gay-Lussac Gestion ;
- ❏ Être attentif à ce que les transactions des clients ne soient pas liées à de la corruption et **signaler toute opération suspecte** à un responsable hiérarchique ou au RCCI.

Gay-Lussac Gestion s'engage à **respecter les sanctions et les embargos**, ce qui implique la responsabilité de :

- ❏ Connaître les embargos et les sanctions économiques applicables dans les marchés avec lesquels Gay-Lussac Gestion pourrait être en contact ;



- ❗ **Respecter** toutes les lois locales et la politique de Gay-Lussac Gestion concernant les sanctions et les embargos dans les pays dans lesquels Gay-Lussac Gestion pourrait exercer ses activités ;
- ❗ **Signaler** au RCCI toute tentative de contournement du régime de sanctions. Par exemple, un client en gestion privée tente de faire un virement à l'intention d'un bénéficiaire résidant dans un pays faisant l'objet d'un embargo. Le virement est rejeté et le client tente un nouveau virement vers le même bénéficiaire mais cette fois-ci dans un pays ne faisant pas l'objet de sanctions financières. Le gérant privé doit prévenir immédiatement le RCCI pour analyser rétroactivement le compte du client.

L'intégrité des Marchés

L'intégrité des Marchés fait notamment référence à la réglementation européenne MAD / MAR (Market Abuse Directive / Market Abuse Regulation).

Prévenir les abus de marché

Il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de soutenir Gay-Lussac Gestion dans son combat contre la criminalité économique, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la corruption et le trafic d'influence. Gay-Lussac Gestion a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il faut donc :

Il convient de :

- ❗ Respecter toutes les règles contre les abus de marché, notamment les règles relatives aux délits d'initié et aux manipulations de cours ;
- ❗ Prendre les mesures nécessaires pour identifier et signaler de manière proactive les éventuels abus de marché et agir afin de réduire le risque de préjudice pour les clients ou pour le marché ;
- ❗ Protéger les informations confidentielles concernant les clients et les marchés et respecter les procédures dites de Chinese Wall ou barrières à l'information ;
- ❗ Ne communiquer aucune information trompeuse ou mensongère sur les marchés ;
- ❗ Ne pas utiliser d'informations privilégiées ;
- ❗ Ne pas agir en ayant l'intention de faire évoluer un prix sur le marché à un niveau qui ne reflète pas l'offre et la demande du marché ;
- ❗ Ne pas participer à des opérations dont l'objectif est d'altérer fictivement la valeur de marché des actifs afin de générer des profits ou d'éviter des pertes ;
- ❗ Ne pas nuire au bon fonctionnement des marchés par un quelconque comportement ; négocier de bonne foi et chercher à maintenir la stabilité, la liquidité et la transparence sur les marchés.

Promouvoir une concurrence libre et loyale :

Il convient de :

- ❗ Respecter les lois sur la concurrence dans les juridictions dans lesquelles Gay-Lussac Gestion exerce ses activités ;
- ❗ Ne pas chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales ;



- ❖ Coopérer avec les autorités de concurrence ;
- ❖ Agir avec équité et intégrité dans les relations commerciales avec les clients, fournisseurs et/ ou distributeurs et les concurrents, et demander conseil en cas de doute au RCCI.

Gérer le risque de conflits d'intérêts :

Il convient de :

- ❖ Identifier, gérer et déclarer de manière proactive toute situation dans laquelle Gay-Lussac Gestion pourrait se trouver en conflit d'intérêts ;
- ❖ Ne jamais accepter de mandat ni s'engager dans une transaction pour le compte de Gay-Lussac Gestion sans avoir vérifié au préalable que la société de gestion n'est pas en position de conflit d'intérêts.

L'Éthique Professionnelle

L'intégrité et l'éthique de chacun en tant qu'individu sont la pierre angulaire du Code de Conduite de Gay-Lussac Gestion. Les règles figurant dans cette partie sont destinées à garantir en permanence le maintien d'un haut niveau d'intégrité personnelle et d'éthique professionnelle.

Il convient de ne pas utiliser d'information privilégiée dans le cadre des transactions personnelles.

La procédure mise à jour en 2022 sur les transactions personnelles de Gay-Lussac Gestion est très stricte et **interdit les achats et ventes de titres vifs pour l'ensemble des collaborateurs.**

Tous les collaborateurs doivent respecter les règles suivantes :

- ❖ Ne pas effectuer d'opération sur des fonds (OPC, FIA, ETFs) ou de transaction financière pour son compte personnel sur la base d'informations confidentielles obtenues dans l'exercice de ses activités professionnelles ;
- ❖ Ne pas divulguer d'informations confidentielles à des membres de sa famille ou à des proches ;
- ❖ Respecter la procédure de Gay-Lussac Gestion sur les transactions personnelles.

En outre, les collaborateurs exposés à des informations non publiques, identifiés comme étant des collaborateurs « initiés », doivent en plus s'engager à :

- ❖ Ne pas utiliser ces informations non publiques dans le cadre professionnel et personnel ;
- ❖ Connaître et respecter les restrictions aux transactions personnelles qui s'appliquent à eux ;
- ❖ Déclarer toutes leurs transactions personnelles sur des instruments financiers.

Il convient de ne pas être en situation de conflit d'intérêts dans le cadre d'activités externes.

Le champ d'application de l'éthique professionnelle inclut également les activités exercées en dehors de Gay-Lussac Gestion. En conséquence, il convient de :

- ❖ Demander l'approbation préalable pour exercer un mandat social en dehors de Gay-Lussac Gestion et, s'agissant des nouveaux collaborateurs, de déclarer les mandats sociaux déjà



exercés ;

- ❗ Signaler systématiquement toute activité professionnelle extérieure qui serait susceptible de mettre à risque la réputation de la société de gestion ou de générer des conflits d'intérêts.

Il convient de ne pas échanger d'informations sensibles entre concurrents et de ne pas se concerter avec des concurrents sur la politique commerciale de Gay-Lussac Gestion.

Ces règles s'appliquent quel que soit le contexte (association professionnelle, échanges dans un cadre formel ou informel...) et le moyen (oral, écrit).

- ❗ Par exemple, vous représentez Gay-Lussac Gestion au sein d'une association professionnelle. Une étude de marché est prévue. Pouvez-vous envoyer des informations commercialement sensibles ?
- ❗ La réponse est non, sauf à ce que l'envoi soit bilatéral entre vous et l'association, que l'association assure la confidentialité de ces informations et, que la restitution à l'ensemble des membres soit agrégée et anonymisée.

La corruption et le trafic d'influence sont inacceptables, quelles qu'en soient leur forme et les circonstances dans lesquelles ils s'exercent. Gay-Lussac Gestion a une tolérance zéro à l'égard de la corruption et du trafic d'influence et les combat activement.

Gay-Lussac Gestion a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Une procédure de Lutte Anti-Blanchiment et anti-corruption a été établie et mise à jour en 2022. **Notre procédure LCB-FT fait partie intégrante de ce présent Code de conduite.**

Il est strictement interdit de :

- ❗ Solliciter ou offrir une commission illicite, directement ou indirectement
- ❗ Promettre, offrir ou accepter un quelconque avantage pouvant influencer sur le comportement du bénéficiaire.

De plus, respecter la procédure interne de Gay-Lussac Gestion relative aux cadeaux et aux invitations est un impératif, ce qui implique de s'engager à :

- ❗ Respecter les limites et les interdictions définies dans notre procédure relative aux cadeaux et aux invitations ;
- ❗ Ne recevoir ou n'offrir des cadeaux ou des invitations que si cela est légal ;
- ❗ Obtenir l'autorisation préalable du service Compliance pour toute exception à notre procédure Cadeaux et invitations ;
- ❗ Déclarer à la Compliance tout cadeau ou invitation dont le montant est supérieur au montant défini dans la procédure.



Le respect des collaborateurs

Gay-Lussac Gestion souhaite favoriser un environnement de travail stimulant au sein duquel chaque personne est traitée de manière équitable et attend de tous les collaborateurs qu'ils adoptent un comportement professionnel en toute circonstance.

Appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel

Il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de soutenir Gay-Lussac Gestion dans son combat contre la criminalité économique, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la corruption et le trafic d'influence. Gay-Lussac Gestion a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il faut donc :

Il convient de :

- ❏ **Connaître les politiques, procédures** et autres instructions données par le management en relation avec les activités professionnelles et les respecter strictement ;
- ❏ Respecter en permanence les règles sur **le secret professionnel** ;
- ❏ Traiter toutes les personnes **avec respect** en toutes circonstances ;
- ❏ S'assurer que les relations entre les personnes au travail sont toujours **professionnelles** ;
- ❏ **Écouter** et prendre en considération l'avis et les contributions de toutes les personnes même s'ils ont des opinions qui diffèrent des nôtres.
- ❏ **Par exemple**, vous avez entendu des conversations suggérant l'existence de comportements inappropriés dans un autre domaine d'activité. Devez-vous faire part de vos inquiétudes ?
- ❏ La réponse est oui : chaque collaborateur, responsable compris, se doit de signaler toute inquiétude concernant un comportement susceptible de constituer une violation de la loi, de la réglementation ou du Code de conduite.
- ❏ Vous pouvez faire part de vos inquiétudes à votre supérieur. Si cette démarche vous gêne, vous pouvez également signaler le problème à la Conformité ou **utiliser le circuit réservé au droit d'alerte éthique (whistleblowing)**. Vous ne subirez pas de représailles pour avoir signalé un problème si vous l'avez fait de bonne foi.

Rejeter toute forme de discrimination

Gay-Lussac Gestion s'engage à offrir un environnement de travail dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité. Afin de respecter les autres, les collaborateurs ne doivent faire preuve d'aucune discrimination vis-à-vis de quiconque au sein de la société de gestion. Les collaborateurs sont tenus de :

- ❏ **Promouvoir un traitement équitable des candidats** lors du processus de recrutement, fonder leur jugement sur des compétences évaluées de manière objective, garantir l'égalité des chances et définir les conditions de rémunération de manière juste et équitable ;
- ❏ **Rejeter toute forme de discrimination**, d'intimidation ou de harcèlement à l'égard d'autres collaborateurs, de clients ou de toute personne entretenant une relation avec Gay-Lussac Gestion, qui serait fondé sur des critères prohibés tels que le genre, la nationalité, l'état de santé, le handicap, l'âge ou les origines ;



- ❏ **Ne pas se livrer au harcèlement sexuel** ou se conduire d'une manière pouvant être considérée de la sorte. Le harcèlement sexuel se définit comme tout comportement de nature sexuelle qui affecte la dignité des personnes, qui est considéré comme indésirable, inapproprié et offensant aux yeux de celui/celle qui le subit et qui crée un climat de travail intimidant, hostile ou offensant.

Garantir la sécurité sur le lieu de travail

Gay-Lussac Gestion considère la sécurité sur le lieu de travail comme un atout clé, cela implique de :

- ❏ Contribuer à la sûreté et la sécurité du lieu de travail dans le cadre des activités quotidiennes et respecter le règlement intérieur de Gay-Lussac Gestion ;
- ❏ Lorsque vous occupez un poste de responsable, chercher à améliorer les conditions de travail de votre équipe ;
- ❏ Signaler toute activité pouvant impliquer une menace pour la sécurité physique d'un collaborateur ou d'une personne extérieure se trouvant dans les locaux de Gay-Lussac Gestion.



La Protection de Gay-Lussac Gestion

Les collaborateurs doivent protéger Gay-Lussac Gestion et préserver la viabilité à long terme de son activité. La gestion à long terme est l'une des attentes dont Gay-Lussac Gestion fait l'objet et il faut continuer à renforcer la solidité de la société de gestion dans son intérêt, celui de ses clients et de ses Associés.

Communiquer de manière responsable

Afin de créer et de préserver la valeur à long terme de Gay-Lussac Gestion, il faut :

- ❖ Participer à la protection de tous les actifs de la société de gestion, y compris ses actifs technologiques, sa propriété intellectuelle, ses actifs financiers, ses relations clients et sa marque ;
- ❖ Ne jamais utiliser à mauvais escient ces actifs et ressources au bénéfice de quiconque, que ce soit de manière délibérée ou par négligence ;
- ❖ Toujours privilégier la réussite **à long terme** par rapport aux gains à court terme afin de protéger la marque et la réputation de Gay-Lussac Gestion.

Créer et préserver la valeur à long terme de Gay-Lussac Gestion

Il convient de :

- ❖ Ne jamais mettre la réputation de la société de gestion à risque lors d'une conversation ayant lieu en dehors de Gay-Lussac Gestion ;
- ❖ Ne jamais échanger d'information commercialement sensible avec des concurrents ;
- ❖ Respecter la politique interne de Gay-Lussac Gestion relative à l'utilisation des outils numériques et des médias sociaux.
- ❖ **Par exemple**, si un journaliste vous pose des questions sur les activités de Gay-Lussac Gestion, vous devez transmettre la demande émanant du journaliste à l'un des Associés, sans aucun commentaire. En outre, vous devez obtenir l'autorisation de l'un des Associés avant toute communication avec les médias ou prise de parole externe en tant que collaborateur de Gay-Lussac Gestion.

Protéger les informations de Gay-Lussac Gestion

Il est vital de protéger les informations de Gay-Lussac Gestion en toutes circonstances. Gay-Lussac Gestion détient une certaine quantité de données sensibles. L'utilisation croissante de nouvelles technologies de gestion des données (ex. : Cloud, big data) et des échanges numériques (réseaux sociaux, messagerie électronique, etc.) crée de nouvelles sources de risques, tels que ceux liés à la **Cybersécurité**. On attend de Gay-Lussac Gestion qu'elle soit prête à faire face à la menace constituée par ces risques et à des tentatives de nuisance à l'intégrité de ses données. Dans ce contexte, il est du devoir de chacun de :

- ❖ Appliquer les normes les plus élevées en matière de sécurité des informations ;
- ❖ Protéger et sécuriser toutes les informations et données confidentielles relatives aux clients, aux collaborateurs, à la société de gestion et aux prestataires ;



- ❏ Assurer, à tout moment, de manière appropriée et avec précaution, l'utilisation, l'accès, le stockage, la divulgation, le transfert et la suppression de ces données, données en ligne incluses.

Agir avec éthique vis-à-vis des parties prenantes externes

Pour protéger Gay-Lussac Gestion, il convient également d'agir avec éthique vis-à-vis des parties prenantes externes à la société de gestion, ce qui suppose de :

- ❏ Entretenir des relations mutuellement bénéfiques avec les prestataires de Gay-Lussac gestion en favorisant un comportement éthique et limitant le risque de dépendance mutuelle ;
- ❏ Respecter la procédure de Gay-Lussac Gestion concernant les prestataires avec le KYI (« Know Your Intermediary ») ;
- ❏ Respecter le droit de la concurrence afin de promouvoir une concurrence libre et loyale entre ses acteurs, quels que soient les marchés concernés (régulés et non régulés).
- ❏ **Par exemple**, vous avez lu dans la presse qu'un responsable de l'un de nos prestataires avait été impliqué dans une affaire de corruption. Vous devez immédiatement en faire part à l'un des Associés. Les prestataires sont tenus d'être au même niveau d'éthique que Gay-Lussac Gestion.

Prendre des risques de manière responsable dans un cadre strict de contrôle

La prise de conscience, la gestion et le contrôle des risques sont essentiels à la protection de Gay-Lussac Gestion. **Des comités dédiés s'attachent à vérifier que les meilleures décisions sont prises collectivement** (par exemple, Comité de Gestion Collective, Comité de Gestion Privée, Comité des Nouvelles activités / Nouveaux Produits, etc.), avec des processus formels d'escalade des décisions. **Chacun a un rôle important à jouer pour agir en toute responsabilité dans les domaines qui relèvent de sa compétence.** Il convient par conséquent de :

- ❏ Se conformer aux meilleures pratiques de Gay-Lussac Gestion en termes de conformité, prévention des fraudes, gestion des risques, et contrôle interne en général ;
- ❏ Déployer tous les efforts pour anticiper les risques susceptibles de survenir dans le cadre des activités quotidiennes ;
- ❏ Maîtriser rigoureusement les risques afin de protéger les clients ;
- ❏ Avant toute décision ou prise de risque, s'imprégner du processus de gestion des risques basé sur une culture forte et partagée dans la société de gestion et l'appliquer rigoureusement ;
- ❏ Toujours mesurer et surveiller activement les risques quand ils se matérialisent et veiller aux équilibres rentabilité/risque.
- ❏ **Par exemple**, vous n'êtes pas d'accord avec un collègue sur la nécessité de remonter à la hiérarchie une transaction inhabituelle particulièrement risquée. Si vous estimez que la transaction exige d'être remontée à un responsable hiérarchique, vous devez alors en faire part à votre responsable et aux fonctions de contrôle adéquates. Si vous soulevez le problème, la transaction fera l'objet d'un examen plus approfondi, ce qui protégera Gay-Lussac Gestion et toutes les personnes impliquées.



Respecter ses devoirs lorsque l'on quitte Gay-Lussac Gestion

En quittant Gay-Lussac Gestion, la responsabilité envers la société de gestion et ses clients demeure ; c'est la raison pour laquelle il est impératif de :

- ❏ Ne pas transférer des informations (par exemple des données, des fichiers, des documents) qui appartiennent à Gay-Lussac Gestion vers l'extérieur en quittant la société de gestion ;
- ❏ Ne conserver aucun document appartenant à Gay-Lussac Gestion après avoir quitté la société de gestion ;
- ❏ Respecter la politique interne de Gay-Lussac Gestion et la clause de non-concurrence le cas échéant.

L'Engagement dans la Société

Gay-Lussac Gestion souhaite contribuer à une croissance responsable et durable. Elle a pour ambition de se développer en matière de finance durable et d'avoir un impact positif sur la société dans son ensemble à travers les produits et solutions que ses métiers proposent à leurs clients. Cette partie expose les règles et les exigences qui s'appliquent aux collaborateurs de Gay-Lussac Gestion afin de relever ce défi.

Promouvoir le respect des Droits de l'Homme

Gay-Lussac Gestion s'engage à promouvoir le respect des Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence, c'est-à-dire parmi les collaborateurs, les prestataires et les clients. Gay-Lussac Gestion ne souhaite notamment pas participer à une quelconque violation des Droits de l'Homme par l'intermédiaire de ses activités d'investissement. Les collaborateurs doivent promouvoir le respect des Droits de l'Homme et notamment :

- ❏ Prendre en considération les impacts directs et indirects des activités sur les Droits de l'Homme ;
- ❏ Lorsque Gay-Lussac Gestion exerce des activités dans des secteurs couverts par notre politique RSE d'investissement, vérifier que sont respectés les critères de la politique se rapportant aux Droits de l'Homme.
- ❏ **Par exemple**, une entreprise dans laquelle la gestion collective est investie, un groupe de distribution implanté dans de nombreux pays, fait face à des allégations de complicité de violation des droits humains. L'un de ses principaux fournisseurs est accusé par des ONG de recourir au travail forcé dans ses usines.
- ❏ Que devez-vous faire en tant que gérant ? Gay-Lussac Gestion a mis en place un cadre de gestion des risques ESG (Environnement, Social & Gouvernance) liés à ses activités d'investissement. En application de ce dernier, une analyse doit être menée par la gestion et de façon indépendante, par le responsable ESG, sur cette entreprise controversée dans les plus brefs délais à des fins de vérification du bien-fondé des accusations qui la visent.
- ❏ Si cette analyse permet d'identifier des manquements aux exigences ESG exprimées par Gay-Lussac Gestion, le gérant doit procéder à la vente du titre et l'entreprise sera retirée de l'univers autorisé d'investissement (liste « In & Out » ESG pour la Gestion).



Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

Gay-Lussac Gestion s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent indirectement de ses activités d'investissement. Les collaborateurs de Gay-Lussac Gestion ont le devoir de :

- ❏ Prendre en considération les impacts directs et indirects sur l'environnement générés par les activités dans le monde entier ;
- ❏ Lorsque Gay-Lussac Gestion exerce des activités dans des secteurs couverts par notre politique RSE d'investissement, respecter les critères relatifs à l'impact de l'entreprise sur l'environnement ;
- ❏ Contribuer activement à la réalisation des objectifs fixés par Gay-Lussac Gestion visant à réduire les impacts de ses opérations quotidiennes sur l'environnement.

Contribuer à une société plus inclusive

Gay-Lussac Gestion utilise tous les leviers dont elle dispose, en tant que société de gestion, employeur et mécène, pour favoriser un développement durable et harmonieux de la société. Les collaborateurs de Gay-Lussac Gestion doivent veiller à prendre en considération l'impact social de leurs activités.

Gay-Lussac Gestion s'attache notamment à apporter une attention particulière aux clients en situation de fragilité. Ainsi, depuis 2022, Gay-Lussac Gestion est mécène de France TUTELLE pour soutenir les aidants-tuteurs familiaux. Forte de sa politique de gestion socialement responsable, Gay-Lussac Gestion va plus loin et incarne les valeurs familiales qui sont historiquement les siennes, de solidarité et d'engagement, en apportant son soutien concret à la cause des aidants-tuteurs familiaux en France à travers ce partenariat de mécénat.

